



LISTE DES DELIBERATIONS

**Membres :**

**PRÉSENTS** : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Amandine PARSY, Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, et Pierre RAMBAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Annick MATTIA, Monsieur Allann D'ETTORRE et Monsieur Guy ROUYER qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Thierry BERNARD.

**ABSENT** : Monsieur Sébastien PELUD

**1) VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL CADASTREE AD 0655 AU BAILLEUR SOCIAL DYNACITE (Délibération n°2023-22)**

**ADOPTÉE**

Madame le Maire rappelle que, La commune de BETTANT a régularisé avec AMBERIEU HABITAT un bail à construction, le 26 novembre 1990, pour une durée de 34 années, ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> mai 1991 et devant se terminer le 30 avril 2025.

Ce bail à construction porte sur la parcelle de terrain aujourd'hui cadastrée section AD numéro 0655 pour une superficie totale de 3931 m<sup>2</sup> et a été conclu en vue de la construction d'un immeuble collectif composé de 17 logements et 17 garages. Ledit bâtiment a été édifié et mis en service par AMBERIEU HABITAT, maintenant devenu DYNACITE depuis le 01/01/20217.

D'importants travaux notamment de rénovation énergétique du bâtiment susvisé sont envisagés

Le bailleur actuel « DYNACITE » se porte acquéreur de l'immeuble situé au 55 place de la marie, cadastré AD N°0655 pour une surface 3931 m<sup>2</sup> en zone UA du PLU.

En vue de cette future vente, la Commission Bâtiment ainsi que tous les membres du Conseil Municipal s'étaient prononcés pour qu'une nouvelle proposition soit faite par le bailleur au plus près des 2 dernières estimations effectués par la MAIRIE et le service des domaines.

Suite à une rencontre du 10 mai 2023 avec le bailleur, Madame le Maire expose ensuite que « DYNACITE » a effectué une nouvelle offre d'achat, par courrier, au prix de 1 000 000,00 €.

Le bailleur « DYNACITE » précise qu'il compte investir une somme de 1 500 000,00 € sur l'immeuble existant afin d'améliorer la norme énergétique et l'esthétique du site et que la nouvelle proposition ne remet pas en cause ce montant

Le conseil Municipale DECIDE de vendre l'ensemble immobilier cité ci-dessus au prix de 1 000 000,00 €, et AUTORISE Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

**2) DESIGNATION D'UNE REFERENTE DEONTOLOGUE POUR LES ELUS ET CONVENTION DE MUTUALISATION RELATIVE AU REFERENT DEONTOLOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA) (Délibération n°2023-23)**

**ADOPTÉE**

La désignation d'une référente déontologue s'inscrit dans le prolongement des mesures prises ces dernières années pour moraliser la vie publique. Elle fait écho à la Charte de l'élu local.

La référente proposé par la CCPA est désignée jusqu'au 31 décembre 2024

La référente déontologue sera rémunérée par la CCPA sur la base de 80,00 € par dossier traité et ses frais de déplacement lui seront remboursés.



Une convention avec la CCPA précise que le remboursement des faits engagés sera effectué par la commune.

Le Conseil Municipal approuve la désignation de la référente déontologue, valide les modalités de saisie et d'intervention et autorise Madame la maire à signer la convention avec la CCPA.

**3) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN (PACTE TERRITOIRE) POUR TRAVAUX DE RELAMPAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (Délibération n°2023-24)**

**ADOPTEE**

Madame le maire expose que la commune a pour projet d'équiper ses bâtiments communaux de lampes LED et de réaliser des travaux de relamping de son éclairage public, en vue de réaliser des économies d'énergie.

Le Département de l'Ain propose, dans son volet « Transition Ecologique » du dispositif des Pactes de Territoires 2024-2026 de subventionner à hauteur de 20 % les travaux envisagés par la commune de Bettant, éligibles à ce dispositif.

Le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

Désignation	Montant global HT	Part de la Commune	Part de la CCPA	Part du Département
Relampage des bâtiments communaux	29 706,15 €	8 764,92 €	15 000,00 €	5 941,23 €
Relampage de l'éclairage public	99 702,40 €	79 761,92 €		19 940,48 €
TOTAL	129 408,55 €	88 526,84 €	15 000,00 €	25 881,71 €

Le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention.

**Points divers**

- Pose de gabions sur domaine public

Des propriétaires ont sollicité la mairie afin de demander l'autorisation de poser des GABIONS sur un trottoir public, la CM s'oppose par 10 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention à cette autorisation.

- Fleurissement

La commission fleurissement a effectué les plantations, si des volontaires sont intéressés pour participer à l'arrosage pendant la période estivale, ils seront les bienvenus et peuvent se faire connaître à la Mairie

- Jardin

Des habitants de la commune recherchent des terrains pour effectuer un jardin

- Association

Un point sera fait avec certaines associations utilisant la salle polyvalente à titre gratuit.

- Sentier le long de l'Albarine

Il est rappelé que la majorité du sentier se situe sur des domaines privés et qu'il est interdit de couper des arbres de part et d'autre du sentier (propriétés privées),

Fin de séance à 21h30

